

VIDE GRENIER KERMESSE DU GROUPE SCOLAIRE WIDEMANN / SARASIN

Samedi 6
juin 2026

Bulletin d'inscription

Merci de remplir et de rendre le bulletin à l'enseignant de votre enfant s'il est scolarisé à l'école Widemann/Sarasin ou de le renvoyer à : Ecole Widemann 1 rue Alexandre Lauly 68300 SAINT-LOUIS ou par mail à ecolewidemann@gmail.com au plus tard le **lundi 1^{er} juin 2026**.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être un commerçant

- ne vendre que des articles personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)

- la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

L'emplacement est au prix de 10 euros.

Nombre d'emplacements vides :x10 € = (Emplacement de 2 m linéaire sans table)

Nombre d'emplacements avec table :x 15 € = (Emplacement de 2 m linéaire avec table)

Règlement du vide grenier du groupe scolaire Widemann / Sarasin :

1. Il est interdit d'entrer sur les lieux sans y être invité par les organisateurs. Entrée exposant à partir de 7h00. Manifestation de 8h00 à 14h00.
2. Aucune vente d'animaux n'est autorisée.
3. Aucun article acheté le jour même sur le vide grenier ne peut être revendu.
4. La vente de denrée alimentaire est interdite sauf par l'association organisatrice.
5. En aucun cas l'association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, de perte ou de casse sur le vide grenier
6. Aucune réclamation ou demande de remboursement ne sera acceptée même en cas de pluie.
7. Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer dans la cour de l'école.
8. L'emplacement devra être vidé et nettoyé à la fin de la journée.

JOINDRE :

- Le règlement doit être effectué en espèces ou par chèque à l'ordre de l'OCCE Widemann.
- Joindre une photocopie de la pièce d'identité
- Joindre cette fiche complétée et signée

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature :